TOURCOING

L'AIGUILLEUR qui a été victime d'un accident, dimanche soir, à la gare, est mort hier à 4 heures de l'après-midi, des suites de ses blessures.

Des voyageurs munis de cartes d'abonnement délivrés par le chemin de fer du Nord pour le parcours de Mouscron à Tourcoing ou Roubaix, se sont vus forcés, parait-il, de payer leur place au départ de Mouscron, malgré leur carte de circulation : De là des réclamations, très justifiées d'ailleurs.

Renseignements pris, la prétention émise par les employés de l'Etat belge n'est pas fondée et doit résulter d'une fausse interprétation de la nouvelle convention passée pour le service international de transport entre les villes frontières. Depuis le 1er juillet courant, la gare française de Mouscron a cessé d'exister, ce qui a amené cette sorte de perturbation dans le service.

Or, la circulaire de la Compagnie du Nord, en date du 28 juin est très explicite :

«Les cartes d'abonnement en vigueur entre *les différentes gares de notre réseau* et Quiévy, Quiévrain et *Mouscron* continuent à être VALABLES SUR LE PARCOURS BELGE *jusqu'à leur expirattion.* »

Les termes sont formels, les porteurs de cartes d'abonnement prises antérieurement au 13 juillet peuvent en user jusqu'à l'expiration de l'abonnement et les employés de l'Etat belge ne peuvent pas s'opposer au libre exercice d'un droit résultant de conventions.

« La Muse des Travailleurs » du Blanc-Seau vient d'obtenir, au concours de *Pré St-Gervais*, près Paris, le premier prix d'exécution en deuxième division. On avait organisé pour son retour une réception qui a été improvisée en quelques heures : néanmoins plusieurs sociétés de la ville ont tenu à manifester par leur présence au cortège, de leur sympathie pour les heureux vainqueurs du concours de Pré-St Gervais.

Malgré la pluie, la foule s'était massée dans la rue de la station. La société a été reçue à la gare par M. Dupont-Chopart, conseiller municipal du quartier du Blanc-Seau et M. Bury secrétaire général de la Mairie.

Le cortège, qui a parcouru l'itinéraire habituel pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville se composait de la *Fanfare du Petit Château* et de la *Fanfare du Blanc-Seau* qui jouaient, à tour de rôle, leurs plus enlevants pas redoublés : nous constatons aussi la présence de délégués des *Crick-Sicks*, de l'*Harmonie Tourquennoise*, du *Cercle Philharmonique Tourquennoise* de la *Fanfare du Point Central* etc.

A l'Hôtel-de-Ville, M. Hassebroucq, entouré de plusieurs membres du Conseil municipal, a félicité la société victorieuse et a présenté des bouquets au président et au directeur de la *Muse des Travailleurs.*

Les vins d'honneur ont été offerts, puis le cortège s'est reformé et les triomphateurs du jour ont pris le chemin du Blanc-Seau.

Ils y sont arrivés vers huit heures. Tous les habitants ont arboré le drapeau tricolore ; des arcs de triomphe ont été dressés avec des inscriptions en l'honneur des choristes et de son directeur, M. Mansart.

Après avoir accouru les principales rues, la *Muse des Travailleurs* est rentrée au *9me hussards*, siège de la société. Des sérénades ont été données, par la musique du Blanc-Seau, et par un groupe de jeunes gens.

Les pick-pockets ont, depuis quelque temps, pris pour champ de leurs exploits la grande place de Tourcoing les jours de marché. Lundi matin encore Mme Veuve Clarisse, marchande de beurre et d'œufs à Mouscron, constatait la disparition de son porte-monnaie renfermant une quarantaine de francs. Elle remarquait en même temps deux individus d'allure assez suspecte : elle les signala à un agent de police qui arrêta l'un des deux escrocs au moment où il laissait tomber un porte-monnaie : ce porte-monnaie appartenait bien à Mme Clarisse, mais il était à peu près vide.

L'individu arrêté se nomme Alphonse Beulque : il est ouvrier carboniseur et habite Neuville-en-Ferrain.

Un jeune cartouche, Gustave Demeyneck, âgé de 14 ans, a été arrêté lundi matin, pour avoir dérobé une somme de 15 fr. au propriétaire d'un établissement de tir, installé à la ducasse du Calvaire. Ce gamin n'en est pas à son coup d'essai, il a été plusieurs fois déjà condamné pour des méfaits du même genre. C'est une sorte de chef de bande qui pousse ses camarades plus jeunes à commettre des larcins chaque fois que l'occasion s'en présente.

Dans une rixe survenue dimanche soir, M. François Prez, cabaretier, rue Fin-de-la-Guerre, a été atteint d'un coup de couteau qui lui a fait une blessure dans la région épigastrique. La blessure nécessitera un repos de quelques jours. L'auteur de ces violences sera poursuivi.

Bondues. — Un vol de linge et de beurre, d'une valeur de 360 fr. a été commis, la nuit dernière, avec effraction, au préjudice de la nommée Elise Lefebvre, veuve Desbonnet, cultivatrice à Bondues.

Mme Desbonnet ne s'est sur qui fixer ses soupçons.

Dans la même nuit un autre vol d'étoffe et de chaussure, estimés 150 fr. environ, était commis avec effraction au préjudice de la nommée Angèle Moreau, cabaretière à Bondues. La gendarmerie de Tourcoing fait une enquête sévère qui permettra de découvrir les auteurs.

— *Un grave accident.* — Hier, la jeune Marie Hellein, âgée de deux ans, traversait la chaussée pour aller chez ses parents, lorsque survint une voiture, la petite Marie n'eut pas le temps de se garer et la voiture lui passa sur le corps. La mort a été instantanée.

LES FRÈRES D'HALLUIN

devant le Conseil Départemental de l'Instruction Publique

Hier, écrit-on d'Halluin, est venue devant le Conseil départemental de l'instruction publique une affaire disciplinaire contre le frère directeur de l'école communale d'Halluin et l'un de ses anciens adjoints.

Ce dernier, par raison de santé, avait, il y a quelques semaines, donné sa démission et, conformément à la loi, avait été remplacé par un adjoint laïque.

Il n'est pas inutile de dire qu'au mois de février dernier le même fait s'était déjà produit dans les mêmes conditions à l'école d'Halluin. Le frère directeur avait averti l'autorité académique des deux départs.

Aussi quel n'a pas été son étonnement lorsqu'il s'est vu traduit devant le Conseil d'instruction publique ainsi que son ancien adjoint.

Ce dernier était accusé d'un double forfait : d'abord d'avoir quitté son poste sans autorisation préalable, ensuite, avant de partir, d'avoir incité ses élèves à déserter l'école communale en faveur de l'école libre.

Ce dernier grief n'a pu, du reste, être prouvé et fut abandonné par le Conseil départemental. Restait la première charge et, quoiqu'il y ait des précédents en la matière, le malheureux adjoint fut condamné à deux ans d'interdiction du droit d'enseigner.

Me Chesnelong, avocat du barreau de Lille, a présenté habilement et chaleureusement la défense de l'inculpé et a déposé des conclusions à fin d'incompétence, pour l'excellente raison que l'adjoint avait donné sa démission et avait été remplacé comme démissionnaire, ce qui impliquait nécessairement l'acceptation de sa démission.

En conséquence, ne faisant plus partie du personnel de l'enseignement primaire dans le Nord, il n'était plus disciplinairement justiciable du conseil départemental de l'instruction publique.

Le Conseil départemental avait également à donner son avis sur une proposition de révocation du frère directeur de l'Ecole d'Halluin. Nous ne connaitrons que par l'arrêté de M. le préfet la décision qu'il a prise à cet égard.

Quant au véritable motif de cette poursuite injustifiée, il est connu de tout le monde à Halluin. L'Ecole primaire publique de la place avait été fondée par un des parents du frère directeur actuel, à charge par la commune d'y entretenir d'une façon permanente des instituteurs congréganistes.

Au mois de février dernier, l'un des adjoints congréganistes étant parti fut remplacé par un laïque. Le frère directeur, en sa qualité d'héritier, déféra aussitôt un mémoire introductif d'instance à la préfecture, tendant à obtenir contre la commune la révocation de la donation. L'affaire est en ce moment pendante devant le tribunal civil de Lille et sera très prochainement jugée.

Il n'est pas besoin d'aller chercher autre part le motif de l'animosité que la préfecture et l'administration académique témoignent à l'égard du directeur de l'école de la place. Il n'y a là qu'une basse et mesquine vengeance dont nous remettons l'appréciation aux électeurs de notre ville.

Par le fait de M. Saisset-Schneider, les frères estimés et aimés à Halluin vont être probablement chassés et des charges nouvelles viendront peser sur les contribuables.

C'est ce qu'on appelle les bienfaits de la laïcisation.

LILLE

Une lettre de M. Le Gavrian. — L'honorable M. Le Gavrian adresse la lettre suivante à l'*Echo du Nord* :

« Dans votre numéro du 30 juin, à votre article : « Le Parlement, » votre correspondant dit que j'ai présenté et défendu à la Chambre un amendement à la loi des accidents : *«tendant à autoriser une retenue de 20 pour 100 sur les ouvriers, en vue de diminuer les charges des patrons*, etc. »

» Je suis stupéfait qu'on puisse dénaturer ainsi la proposition que *j'ai faite, surtout après les explications* si précises que j'ai données à la tribune. Permettez-moi donc de rectifier l'erreur.

» Je souhaite vivement qu'une bonne loi sur les accidents industriels puisse assurer à *tous* les ouvriers victimes du risque professionnel, une indemnité honorable et suffisante.

» La loi en discussion propose de mettre à la charge du chef d'industrie *tous* les accidents, quels qu'ils soient, survenus dans le travail. Or, le rapport de la commission reconnait que sur *cent* accidents industriels, il y en a : 68 provenant de cas fortuits ou de force majeure (résultant du milieu dangereux où l'ouvrier travaille) ; 12 provenant de la faute ou de la négligence du patron et *20, dus exclusivement* à la faute ou à l'imprudence de l'ouvrier.

» Je suis d'avis, comme le propose le projet de loi, de les secourir *tous*, sans exception qu'elle qu'en soit la cause, par une assurance contractée par le chef de l'industrie, au profit de tous ses ouvriers.

» Mais comme il serait absolument injuste et contraire aux principes les plus élémentaires du droit de faire supporter par le patron les frais de l'assurance, pour les *vingt* accidents sur *cent* qui sont uniquement dus à la faute de l'ouvrier, comme une loi qui contiendrait une pareille énormité ne serait jamais votée par le Sénat, j'ai demandé, dans le but de rendre la loi acceptable juridiquement, que :

« Les ouvriers et employés soient tenus *si le chef d'entreprise l'exige*, de contribuer *au paiement des primes de l'assurance* contre les accidents, jusqu'à concurrence de vingt pour cent au maximum.» C'est-à-dire pour les vingt pour cent de cas qui, d'après la statistique, proviennent uniquement de leur faute.

» J'ajoutais d'ailleurs que j'étais persuadé qu'aucun patron ne ferait subir cette petite retenue à ses ouvriers ; mais qu'au moins, le principe du droit étant ainsi sauvegardé, et la loi devenant équitable, elle pourrait alors être votée par toute la Chambre.

» Voilà, monsieur le Rédacteur en chef, qu'elle a été ma proposition. Vous voyez que j'ai bien le droit de me plaindre de votre correspondant et de vous prier de m'accorder la faveur de l'insertion de cette lettre comme rectification.

« Dans cette attente, et vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

» P. LE GAVRIAN, député du Nord. »

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Louis Lafage, trésorier de la fabrique de la paroisse St-Etienne.

M. Lafage, qui avait 57 ans, a été enlevé subitement à l'affection des siens.

M. Lafage avait succombé à une attaque d'apoplexie cérébrale.

C'était un homme de bien, dans toute l'acception du terme, jouissant de l'estime générale et qui a rendu de très grands services à la paroisse Saint-Etienne.

Il a contribué, pour une très large part, au développement et à la prospérité des écoles catholiques du quartier et des œuvres charitables.

Le « Nord », journal républicain de Lille, dont nous avons eu occasion de parler à différentes reprises, annonce qu'il cesse sa publication à cause des « difficultés qui l'ont constamment assailli. »

Excursion géographique. — La Société de Géographie de Lille organise une excursion en forêt de Mormal qui sera faite, dimanche 8 juillet, sous la direction de MM. H. Bécourt, inspecteur des forêts, et A. Eeckman. Voici l'itinéraire :

Départ à 8 heures 45 ; arrivée au Quesnoy vers 11 h. ; départ en voiture pour la forêt de Locquignol, par Jolimetz; ruines du château de la Motte, déjeuner ; parcours de la forêt ; visite de l'Ermitage, de l'étang David et halte au chêne la Guerre ; le camp du général Ilher (1794), le canal de Baudouin l'Editeur ; la fontaine Madame ; la chapelle de N.-D. de la Flaquette, etc. Retour au Quesnoy par le château de Potelle ; dîner ; rentrée à Lille vers 10 h. 1\|2.

Les voitures ne quitteront pas les excursionnistes. Déposer 14 fr. d'arrhes en se faisant inscrire, 29, rue des Jardins.

Courses de Lille. — *Réunion du 8 juillet 1888.* — Prix international au trop attelé (2.000 francs). — Handicap publié le 30 juin.

Dira, avance en mètres, 0. — *Kalouga*, 50. — *Nana* 50. — *Fred Thomas*, 125. — *Olga*, 125. — *Bieguwoy*, 175. — *Mlle de Mahéru*, 250. — *Mazeppa*, 300. — *Doré*, 400.

Prix de la Ville de Lille (3.000 francs). — Poids publiés le 30 juin.

Anglomane, 62 kilog. — *Confitero*, 62. — *Nera*, 60. — *Fleur de Rose*, 60. — *Verzenay*, 60. — *Epieu*, 57 1\|2. — *Roland*, 52. — *Mandoline*, 51 1\|2. — *Tarte*, 47 1\|2.

CONCERTS ET SPECTACLES

La Grande Harmonie et la Cœcilia Roubaisienne ont obtenu un vif succès, dimanche, à Barbieux. Nous ne referons pas l'éloge de notre musique municipale dont chacun apprécie la supériorité. Quant à la *Cœcilia*, elle a interprété l'hymne *Au Drapeau* (de Paliard), l'*Hymne du pain* (de Tilmant) et la *Prière avant la Bataille* (de Soubre). Cent dix membres étaient présents. Les applaudissements n'ont pas manqué. Jeudi, concert place Chevreul.

Mouveaux. — On nous annonce qu'un grand concert sera donné, le 22 courant, dans la magnifique campagne de *M. Jules Masurel*, à *Mouveaux*. Depuis plus de vingt ans, aucun concert n'a été donné dans cette campagne et les roubaisiens se feront certainement un plaisir de visiter ce beau jardin qui a encore embelli en ces derniers temps.

Les organisateurs ont obtenu le bienveillant concours de *Grande Fanfare*, de Roubaix, *l'Harmonie Municipale* de Croix et la musique du *Petit-Château* de Tourcoing.

Nous donnerons prochainement le programme de ce concert.

Des cartes seront déposées chez M. Jubé, rue de la Gare et chez M. Marcel Derveaux, rue de l'Alouette.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du lundi 2 juillet

Affaire Béchamp contre l'Institut catholique

On sait que M. Joseph Béchamp fils, ancien professeur à la Faculté libre de médecine de Lille, assigna devant le tribunal civil de cette ville, la société anonyme de l'Institut catholique et les évêques de la province ecclésiastique. Il leur réclamait la somme de 200,000 francs de dommages-intérêts, à raison du préjudice résultant pour lui, de la privation de sa chaire.

Le tribunal, par jugement du 1er mars dernier, le débouta purement et simplement de sa demande, l'Institut catholique n'ayant fait qu'user de son droit en lui retirant ses fonctions de professeur.

Il interjeta appel et l'affaire vient d'être plaidée devant la première chambre civile de la Cour, présidé par M. Mazeeud, premier président.

Me Ployer, avocat du barreau de Paris, a pris la parole au nom de M. Béchamp. Il a abandonné l'action de son client : Ceux-ci ont été à tort mis en cause.

Vis-à-vis de la société anonyme de l'Institut catholique, Me Ployer a également renoncé à soutenir la thèse, plaidée en première instance, de l'inamovibilité des professeurs résultant des statuts fondamentaux de l'Institut. Il s'est seulement attaché au contrat intervenu en 1876, entre M. Béchamp fils et la société, s'efforçant de l'assimiler à un contrat conclu pour une durée indéterminée, qui n'aurait pu être rompu sans indemnité, en l'absence de motifs de renvoi contre l'appelant.

La plaidoirie de Me Ployer a été très modérée dans la forme et le fond. On se plait à le reconnaître. On a seulement pu regretter la lecture d'une lettre et plus qu'une allusion à l'ancienne affaire Rolland. Celle-ci était étrangère au procès et peut-être eût-il été, dans l'intérêt même du parquet, préférable de n'en point réveiller le souvenir.

M Théry, du barreau de Lille, a répondu sans peine, au nom de l'Institut catholique, à la plaidoirie de son adversaire qui avait elle-même considérablement restreint l'étendue du débat. Il a rétabli le véritable caractère du contrat conclu entre M. Béchamp fils et l'Institut, pour une durée déterminée de dix ans.

Me Devimeux, du barreau de Douai, avocat des évêques, ajouta quelques mots, l'action ayant été abandonnée vis-à-vis d'eux.

L'affaire fut ensuite renvoyée à mercredi, c'est-à-dire demain, pour les conclusions du ministère public dont le siège est occupé par le nouvel avocat général M. Tainturier.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ces conclusions et de l'arrêt.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. l'abbé Marcotte, curé de Roncourt, est nommé directeur et collecteur de la souscription en faveur de l'Université catholique de Lille ; M. l'abbé Leroy, vicaire à Denain, est nommé curé de Roucourt; M. l'abbé Billaud, vicaire à Tourcoing (St-Christophe), est tranféré au Cateau; M. l'abbé Dujardin, vicaire à Aniche, est transféré à Tourcoing (St Cristophe); M. l'abbé Plichot, vicaire à Lourches, est transféré à Dunkerque (St-Jean-Baptiste).

M. l'abbé Lefebvre, vicaire à Abscon, est transféré à Bousies; M. l'abbé Gonthier, vicaire à Hondschoote, est nommé professeur au petit Séminaire d'Hazebrouck ; M. l'abbé Cheval, vicaire à Dunkerque (St-Eloi), est transféré à Douai (Saint-Pierre); M. l'abbé Peers, vicaire à Waziers, est transféré à Armentières (Notre Dame).

Les nouveaux prêtres ordonnés vendredi dernier, sont nommés aux postes suivants :

M. Poulain Alfred, de Denain, vicaire à Noyelles ; M. Desmoudt Théodore, de Ledringhem, vicaire à Halluin ; M. Germain Pierre, d'Aniches, vicaire à Landrecies ; M. Gœthals Athanase, de Vieux-Berquin, vicaire à Lille, faubourg St-Maurice ; M. Sedant, Jean-Baptiste, de Montigny, vicaire à Lourches.

M. Duthoit Emile, de Verlinghem, vicaire à Estaires; M. Mocq Jules, d'Auchy, vicaire à Abscon; M. Mahieux Rémi, de Wormhoudt, vicaire à Méteren; M. Colle Guillaume, de Sains, vicaire à Gommegniess; M. Coussemaeker Hector, de Vieux Berquin, vicaire à Roubaix (Saint-Rédempteur); M. Delvoye Alphonse, de Quesnoy-sur-Deûle, vicaire à Armentières (Saint-Roch)

M. Dhaussy Zephirin, de Romèries, vicaire à Denain; M. Bontaine Anselme, de Saint-Amand, vicaire à Aniches. M. Geltooft, de Staple, vicaire à Arnèke; M. Hallynck César, de Sylvestre Cappel, vicaire à Hondschoste; M. Leduc Emille, Wervicq, vicaire à Lille (a Madeleine.) ; M. Surmon Louis, d'Houplines, vicaire à Dunkerque (St-Eloi) M. Virleux Henri, de Saulsoir: professeur à l'institution de l'Assomption, à Baval.

M. Wiart Victor, de Sin-le-Noble, vicaire à Tourcoing (Notre Dame); M. Six Jean-Baptiste de Comines, vicaire à Waziers; M. Lanciaux Auguste, de Brunémont, vicaire à Lecelles; M. Sion Fleury, d'Annœulin, vicaire à Tourcoing (Saint-Christophe); M. Kicken Henri, de Gravelines, vicaire à Sercus.

MM. Van Inghelandt Achille, de Godewaersvelde, et Quéquière Joseph, d'Estaires, professeurs à l'Institution de Marcq.

NORD

Nos députés. — M. Félix Le Roy a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage, dans le but de faciliter le mariage des indigents.

M. Le Roy demande :

1° Que les actes respectueux soient réduits de trois à un seul pour les fils de 25 à 30 ans et pour les filles de 21 à 25 ans.

2° Que pour les fils à partir de 25 ans et pour les filles à partir de 21 ans la signification de l'acte respectueux aux père et mère seuls soit obligatoire. Si les père et mère sont décédés, les futurs époux n'auront plus à justifier soit du consentement, soit du décès, soit de la disparition de leurs aïeul et aïeule.

3° Qu'en cas d'indigence du futur époux, le consentement au mariage puisse être reçu par l'officier de l'état-civil du domicile de l'ascendant et à l'étranger par les agents diplomatiques et consulaires français.

4° Enfin que, dans le même cas, les actes respectueux soient visés pour timbre et enregistrés *gratis* comme les autres pièces destinées au mariage des indigents.

Election boulangiste à Hirson. — Des élections municipales ont eu lieu, dimanche, à Hirson.

La liste boulangiste a passé avec une grande majorité. Les opportunistes sont battus à plates coutures.

Cours normal d'institutrices du diocèse de Cambrai. — *Examens d'admission.* — Les demandes d'admission pour la rentrée d'octobre 1888 devront être adressées, à bref délai, à Mme la Prieure des Dames de Flines, rue du Gouvernement, à Douai.

Les aspirantes justifieront qu'elles avaient au 1er janvier 1888, 15 ans au moins et 18 ans au plus.

Madame la Prieure des Dames de Flines enverra à toute personne qui lui en fera la demande : 1° le règlement du cours normal, 2° la formule 1, 4 et 5 de la demande d'admission, 3° la liste des effets exigés pour le trousseau.

La Commission administrative prendra connaissance des pièces qui lui seront parvenues et dressera la liste des jeunes filles autorisées à se présenter aux examens d'admission qui auront lieu, à Douai, chez les Dames de Flines, le lundi 23 juillet.

De Paris à Bailleul à pied. — Le coureur Gilbert Gérard a gagné son pari. Il est arrivé dimanche, sur la Grand'Place de Bailleul, au *Café Français*, à trois heures moins trois minutes, c'est-à-dire avec trois minutes d'avance.

Il est certain que le célèbre marcheur aurait effectué son trajet en un espace de temps bien moins considérable, sans la pluie qui, en détrempant les chemins, rendait la marche plus pénible.

Quoi qu'il en soit, le résultat est atteint et il fait honneur aux muscles et à l'énergie de M. Gilbert Gérard.

A Arras, l'intrépide excursionniste avait un retard appréciable, douze minutes environ. Il était très fatigué.

Mais, à la suite d'un vigoureux effort, il arrivait à Seclin à heure fixe, dimanche matin, à 8 heures 15.

Dans l'état de fatigue où il se trouvait, M. Gilbert pouvait craindre de perdre son pari et de ne pas arriver à rattraper ce malencontreux retard d'un quart d'heure.

Il dut faire appel à toute son énergie et prendre un pas de charge de 16 kilomètres à l'heure. A 10 h. 45, il était à Haubourdin; à 1 h. 10, à Armentières, où il a déjeuné; à 1 h. 40. à Nieppe où la foule était énorme.

Enfin, brisé, exténué, mais vainqueur, il arrivait à Bailleul, avec une avance de 3 minutes.

Cinq à six mille personnes l'attendaient; les rues étaient noires de monde et l'on fit à M. Gilbert un sympathique accueil.

Landrecies. — *Les attaques du « Progrès du Nord » contre M. Marie Soufflet.* — On adresse la lettre suivante à la *Vraie France* :

« Monsieur le directeur,

» Les honnêtes gens de tous les partis sont profondément indignés de l'insigne mauvaise foi du *Progrès du Nord* à l'égard de M. Marie Soufflet.

» Cette feuille de chou radicale, dans son numéro du 8 mai dernier, publie la nomination, comme conseiller municipal au premier tour de scrutin, de M. Marie Soufflet par 454 voix, *nombre identiquement* égal à celui obtenu par le citoyen Démoulin, chef du parti radical.

» Aujourd'hui, le *Progrès du Nord* a l'impudence de prétendre que M. Marie Soufflet a échoué aux deux tours de scrutin et qu'il n'est plus conseiller, fonctions qu'il occupe depuis 1865, c'est-à-dire, depuis 23 ans avec une interruption de six années.

» Tant de cynisme nous écœure et soulève notre dégoût, et comme nous avons l'honneur de siéger au conseil municipal aux côtés de M. Marie-Soufflet, nous venons protester énergiquement contre toutes les allégations mensongères du *Progrès du Nord*.

»Depuis 1870, c'est-à-dire, aussitôt après la guerre:

» Les habitants de Landrecies le nommèrent à nouveau conseiller municipal à une grande majorité en tête de la liste qu'il patronnait et qui passa tout entière. Les conseillers municipaux le choisirent pour maire à l'unanimité. M. Marie Soufflet a affronté 14 scrutins dont il est sorti victorieux. Le 19 juin 1887, lors de l'élection sénatoriale, sans la défection honteuse des délégués de l'arrondissement de Douai, indignement dupes par le préfet du Nord, M. Marie Soufflet victorieux aux deux premiers tours par 1114 et 1124 suffrages aurait été, sans aucun doute, nommé sénateur, puisqu'il a obtenu au dernier tour 1131 voix, c'est-à-dire qu'un simple déplacement de 12 voix lui assurait le succès.

» Voici la réponse irréfutable que nous opposons aux infâmes calomnies dont M. Marie Soufflet a été, de tout temps, la victime de la part d'une presse salariée, payée à tant la ligne, pour chercher à déconsidérer des hommes honorables comme M. Marie Soufflet, entourés dans notre département de l'estime et de la sympathie de tous ceux qui ne sont pas aveuglés par la passion politique.

» Veuillez agréer, etc.

» EMILE OLJOIS.
» *Conseiller municipal.* »

Rappelons que M. Marie Soufflet a été maire de Landrecies pendant quatorze ans et qu'il est conseiller général du Nord depuis vingt-deux ans sans interruption.

BOULOGNE-SUR-MER

A six heures du matin, j'allais vers mon balcon pour jeter un coup d'œil sur mon thermomètre : 24 degrés, Seigneur ! A six heures du matin ! que sera-ce à midi ? Mais je me hâte, car je vais prendre le train pour Boulogne-sur-mer. *All right* ! me voilà dans un compartiment. Le train s'ébranle, il part, il file ; mais pas d'air, ou plutôt le vent semble n'être qu'un souffle de brasier, entremêlé de poussière. Je suis poudré de noir, tellement que je sens poindre en moi des instincts de nègre ; je prends déjà les poteaux télégraphiques pour des cannes à sucre et je me propose de m'établir minstrell.

Tout à coup, voilà la brise marine, une fraicheur pénètre par les portières et du coup nous enlève une bonne douzaine de degrés. Merci, mon Dieu !

Enfin, Boulogne. Midi et demi sonne et carillonne dans nos estomacs vides.

— Si nous allions déjeuner au Casino, tout près de la mer ?

Souhait bien naturel, quand on n'a pas vu la *vague depuis* l'an passé. *Nous traversons* le pont jeté sur la Liane (quel gracieux nom de rivière !) et devant nous, du quai, jusqu'aux rudes sommets de la falaise haute, s'étagent les deux villes de Boulogne, la maritime et la romaine. En bas, dans les rues larges où courent les petits tramways, on aperçoit les jolis bonnets des boulonnaises tuyautés en forme d'auréole, avec, là-dedans, une figure rose et deux grands yeux bleus ; c'est angélique et amusant.

Voici la statue de Sauvage, l'inventeur de l'hélice, qui mourut pauvre, désespéré, fou. *Epur si muove*, et pourtant l'hélice tourne ! Immobile, la statue, de ses yeux de bronze, peut voir courir son œuvre jusqu'à l'extrême horizon.

Mais laissons les grands hommes et déjeunons poétiquement en face de la mer bruissante qui monte avec lenteur. On est, ma foi, très bien dans cette salle de restaurant, maison de verre ouverte à la brise et d'où l'on aperçoit les falaises, les jetées, le port et la haute mer, où glissent les voiles noires et blanches. Une fraicheur nous enveloppe et nous rend l'élasticité première, dont nous profitons pour visiter le Casino de Boulogne, dont la gloire était venue jusqu'à nous à travers les récits des voyageurs et les descriptions de mon ami Martinet de Hesdin, cet ami Martinet qui tue un sanglier comme on tuerait une poule.

Un son de violon et de hautbois nous attire, dès l'abord, dans la salle des concerts, où l'on répète un fragment de *Joséphine vendue par ses sœurs*. Très bien la chanteuse, en joli chapeau bleu ! Puis nous montons par un large escalier à la salle des fêtes, vide encore, mais que doivent bientôt emplir les rires des enfants, le froufrou des vaises et le piétinement des quadrilles. Des fenêtres immenses s'ouvrent sur la mer. Tiens ! une fumée rousse s'allonge et s'enroule vers la falaise : c'est du brouillard. En effet, la mer montante traine sur les vagues un manteau de brume que la brise fraiche déchire par lambeaux, qu'elle jette à la terre. Accoudé sur la balustrade j'aspire cette buée embaumée de senteurs marines.

Mais quel est ce rarara, bruit de chariot ? Quels sont ces fantastiques marins, ces pirates de légende, qui pareils à des ombres, voltigent en l'air dans la brume ? Quelles sont ces barques fantômes, qui passent rapides, tanguant violemment, tantôt adressant vers le zenith, tantôt piquant une tête dans le nadir ? Pardieu ! Ce sont les montagnes russes, qui, devant le Casino, ont remplacé le skating de jadis. Ainsi posées, les montagnes qui ont cent trente mètres de longueur, c'est-à-dire cinquante de plus qu'au boulevard des Capucines, forment un spectacle bizarre, inédit : ombres chinoises filant sur le front gris de l'horizon, tandis que par dessous on voit déferler le flot.

En avant des montagues russes, au milieu du jardin, la fanfare exécute une série de variations. Le bâton du chef a l'air de scander la danse des pirates aériens.

Je m'arrache à cette contemplation fantaisiste et je vais jeter un coup d'œil sur le parc anglais qui se trouve du côté de la ville, sur l'installation des bains chauds et des piscines froides, sur le tir au pistolet, sur les cabines rangées en bataille, attendant sur le sable les baigneurs encore clairsemés, sur ceci et sur cela, sur tout enfin, tout le confortable et l'amusant, le pittoresque et le nécessaire. Puis je reviens sur la terrasse quand sonne le *five' clock absinthea*. La voici la mer, plus embrumée encore, tandis que les pirates des montagnes russes deviennent de plus en plus ombres chinoises, et que le soleil lunaire fait songer aux étés fantastiques du pôle nord. Allons sur la jetée contempler ce paysage à la Pierre Loti.

Le canon tonne, la cloche sonne, la bouée siffle, les bateaux vont arriver, la mer bat son plein ; des lames, pareilles à des tigresses tombées dans une fosse, grimpent les unes après les autres aux flancs de la jetée, barbouillant de leur écume les anneaux et les échelles de fer. Tout à coup, comme un appel de taureau retentit : c'est la sirène d'un bateau à vapeur qu'on ne voit pas. La cloche répond. Et subitement le navire apparaît, sa crinière de fumée se hérissant dans le brouillard violet (peint par Pissaro).

Allons diner. Nous nous retournons. Perçant la buée épaisse, l'éclairage électrique du Casino jette des feux entourés de halos singuliers.

Quel habile metteur en scène de féerie pourrait être le sympathique directeur, M. Hirschler, il semble disposer même du brouillard, ce coloriste !

Je suis ravi de cette première journée, fraîche, fantastique, poétique surtout. Puis je vais ouïr le concert dans la superbe salle blanc et or, où les glaces, reflétant la lumière électrique, font un pacifique incendie. Là, d'ailleurs, se sont fait entendre les maitres de la parole ou du chant : le père Hyacinthe Loyson y fait les conférences un jour ; un autre soir, ce sont les Coquelin qui se font entendre ; Escalais, Maurel, Melchissédec y chantent ; y chanta aussi Mme Grisier-Montbazon et bien d'autres ; le violon de Sivor, la harpe de Godefroy, le piano d'André Gresse..., et tant que j'oublie ; on y exécuta tout le répertoire : Carmen, Mireille ou Faust, comme les opérettes en vogue et les derniers flonflons.

Le lendemain changement de décor ; soleil partout. C'est la même ville, le même Casino ; ce n'est plus la même mer ni le même horizon. Les pirates des montagnes russes sont des Parisiens en complet gris, des belles posant sur leurs chevelures rousses des casques de liège, ce sont des fumeurs de cigarettes et des buveuses de thé ou de champagne.

Là-bas, sur la mer, la dragueuse à vapeur fait des lacets, jetant la sonde sur les fonds de sable.

Les bateaux-pêcheurs, ici nommés pêquestateurs, sont sortis, gonflant à la brise leurs voiles brunes; la lame miroite; un paquebot file là-bas; on ne voit que son panache de fumée qui coupe le ciel. A terre, la route poudroie gaiement.

J'ascende une rue qui me mène vers les remparts. Voici les grosses tours sur lesquelles se posent à la façon d'une chenille, les sept ou huit godets blancs et superposés du télégraphe. Plus loin, une floraison d'affiches électorales, rouges, bleues, vertes comme une défroque de clown sur une armure de chevalier ; la belle Eglise Notre-Dame, coiffée de son dôme, le palais de justice et le beffroi, oui, le beffroi, la pyramide de Mariette Bey, et, tout en haut, la colonne de Napoléon.

Je redescends par un sentier abrupt le long des falaises appelées « Côtes de Fer ».

Et je vais diner dans la salle du restaurant, au Casino, ayant la mer verte étalée devant moi, derrière le zigzag des montagnes russes. Et tout là-bas, tandis qu'on accorde les violons dans la salle du concert, le soleil s'écrase comme une braise gigantesque dans la molle buée bleue de l'horizon, et creuse un entonnoir rougeâtre parmi les strati horizontaux et sombres.

En quittant l'hôtel, où j'ai dormi fort bien, je serre la main au propriétaire qui est un véritable gentleman.

Bus en route. Je ne te dis pas adieu, Boulogne-sur-Mer, vieille ville rom-no-moyen-âge, ni à vous, vagues éternelles, ni à toi, Casino ultra-moderne, non pas adieu, mais : au revoir !

DIEGO MALEVUE.

BELGIQUE

Un assassinat suivi de suicide

Dimanche soir, vers 9 h. 40, un terrible drame s'est déroulé dans une maison de la rue des Manèges, à Bruxelles, où habitent les époux Willaert. Le mari, âgé de 49 ans, est un ivrogne et un paresseux de profession.

Le soir, à la suite de scènes violentes, Willaert a surpris sa femme et lui a coupé la gorge avec un mauvais rasoir.

La malheureuse avait été frappée mortellement ; la blessure allait d'une oreille à l'autre. Malgré cela, elle put crier au secours et se réfugier chez des voisins, après s'être rendue dans trois chambres différentes ; arrivée dans la dernière, le locataire l'a mise sur une chaise où elle est morte.

Willaert, le meurtre commis, voulut sortir de sa chambre, mais un des locataires l'en empêcha, ferma la porte et fit chercher un agent de police.

Ce dernier, en entrant, trouva Willaert couché sur son lit, ne donnant plus signe de vie; il avait à la gorge une plaie superficielle de la longueur de 20 centimètres, qu'il s'était faite avec le rasoir qui avait servi à tuer sa femme.

Mouscron. — *Mort subite.* — M. Louis Courouble, habitant la Croix-Rouge est mort, hier, subitement, en jouant à la boule chez M. Terreux à Mouscron. M. Courouble était âgé d'une soixantaine d'années. On courut en toute hâte, quérir un vicaire de la Croix-Rouge, mais, à son arrivée, M. Courouble ne donnait plus signe de vie.

Le festival de la Marlière. — Dimanche avait lieu le festival organisé par la société chorale : *l'Echo de la Frontière*, à la Marlière, dans le jardin de M. Baroy, de Tourcoing. Cette fête, qui avait attiré beaucoup de monde, a pleinement réussi.

Installation de Mgr Lambrecht, évêque de Gand. — Lundi matin, Gand était en fête pour l'installation de Mgr Lambrecht. Un splendide cortège est allé le chercher à l'entrée de la ville, des groupes historiques rappelant l'histoire religieuse de Gand, quatre-vingts étudiants de Melle de différents pays portant chacun leur drapeau national, ainsi que toute la garnison en grande tenue en ont fait partie. De nombreux étrangers étaient allés à Gand, la foule était énorme.

Une rencontre à l'épée vient d'avoir lieu entre le comte Bertrand de Valon et le prince Alphonse de Chimay. M. de Valon a reçu au sein droit une blessure assez profonde. Les motifs du duel sont d'un ordre absolument privé.

Une affaire de mœurs tout à fait horrible vient d'être découverte à Charleroi.

Le nouveau scandale qui vient d'être mis au jour révèle l'existence de débauches où figuraient des fillettes de 9, 11, 12 ans, etc., et des vieillards

Impossible d'en dire davantage.

On annonce déjà à ce sujet plusieurs suicides.

Cours des Halles de Roubaix du 2 juillet. — *Légumes :* oignons vieux, 30 fr. les 100 k.; id. nouveaux, 1 fr. la botte; poireaux, 1 fr. la botte; céleris, 0.50 la botte; carottes, 0 35 la botte, 3 fr. les 12 bottes; artichauts, 25 à 30 fr. le cent; choux-fleurs, 25 fr. le cent; choux, 1 75 à 2 fr. la douzaine; navets, 0.50 la botte; petits pois du pays, 35 à 40 fr. les 100 k ; petits pois étrangers, 23 à 25 fr. les 100 k.; pommes de terre nouvelles, 12 à 13 fr. les 100 k.; id. parisiennes rondes, 22 fr. les 100 k.; id. parisiennes longues, 35 à 40 fr. les 100 k ; radis, 0.05 à 0.10 la botte.

Fruits : fraises, 3 à 4 fr. le panier ; cerises, 1 fr. à 2.50 le k.; *groseilles à maquereau*, 0 40 à 0.50 le k.

Beurre et œufs : œufs, 2.30 à 2 50 le quart ; beurre 2.60 à 3 10 le k.

Viandes : vaches, 1.40 à 3.50 le k.; porcs, 2.20 à 2.40 fr. le k.; veaux, 1.80 à 2.40 le k.

Volailles : pigeons, 1.75 à 2 fr. la paire ; lapins, 1.80 à 1.90 le k.

Caisse d'épargne de Tourcoing

Séances des 1er et 2 juillet 1888

DESIGNATION DES CAISSES	VERSEMENTS NOMB.	NOUV. livret	SOMMES	REMBOURSEM. NOMB.	SOMMES
Toucoing. dimanche.	93	16	16.735 »	51	13 501 09
lundi	69	8	15 569 »	9	5.126 06
Blanc-Seau	2	0	..35 »	0	....
Halluin	4	0	..280 »	1	..160 ..
Linselles	0	0	.... »	0	....
Roncq	4	1	..945 »	4	2.956 77
Bondues	5	3	1.750 »	1	1.117 41
Bousbecques	4	4	..16 »	0	....
Neuville	4	2	1 050 »	1	...70 ..
Mouveaux	5	2	2 857 »	0	....
Totaux	190	36	39 237 ..	67	22.871 33

Administrateurs du mois de juillet 1888 : A Tourcoing, MM. Paul Duquesnoy, Julien Tack, Albert Moulin, Eugène Dessaux. — Au Blanc-Seau, M. D. Cocheteux. — A Halluin, M. L. Odou. — A Linselles, M. J. Dupont. — A Roncq, M. L. Vienne. — A Bondues, M. A. Pollet. — A Bousbecque, M. L. Vanrullen. — A Neuville, M. D'Halluin. — A Mouveaux, M. J.-B. Lepers.

Ordre de service de la Caisse-Mère

HEURES des séances	HEURES des versements	HEURES des remboursem.
Dimanche de 9 h. 1|2 à midi	de 9 h. 1|2 à 11 h.	à partir de 11 h. 1|4
Lundi de 5 h. à 6 h. 1|2	de 5 h. à 5 h. 3|4	à partir de 6 heures

Les demandes de remboursements et le règlement des livrets se font pendant toute la durée des séances.

Bureaux à la Mairie, porte à droite du perron de l'Hôtel de Ville. *Le Caissier*, A. PAILLARD.

ETAT-CIVIL. — *TOURCOING* — *Déclarations de naissances du 1er juillet.* — Flore Samain, rue de la Latte. Marie Plateau, rue du Sentier. — Jean-Baptiste Cusseau, à la Croix-Rouge. — Hélène Desmet, aux Orions. — Urbaine Vandevoorde, pont de Neuville. — *Du 2.* — Marie Deheule, rue de la Latte. — Léon Delbecq, au Moulin-Fagot. — Auguste Paco, rue du Petit Village. — Victoria Glorieux, à la Marlière. — Moïse Vanhoenacker, rue Fin de la Guerre. — *Déclarations de décès du 1er juillet.* — Blanche Vanraemdoncq, 11 mois, rue d'Anvers. — Juliette Vanmeulebrouck, 26 ans 2 mois, sans profession, rue de la Marlière. — Cyrille Leman, 50 ans 8 mois, contre-maître, rue Victor Hugo. — Thérésa Allard, 8 mois 11 jours, rue Saint-Roch — Paul Vandamme, 1 mois 19 jours au Blanc-Seau. — *Du 2.* — Julia Vanderpe, 9 mois, sentier de la Bourgogne.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 25 juin au 1er juillet.* — Charles Vancoppenolle, rue de Bapaume. — Jeanne Butaeye, rue Jacquart. — Georges Dupire, rue Voltaire. — René Nant..., rue du Progrès. — Georges Franchomme, ... rue du Créchet. — Liévin Maes, rue de la ... — Berthe Baert, boulevard Victor Hugo. — Marie Lepers, rue de la Duquenière. *Publications de mariages.* — Hector Petit, 29 ans, liseur à Roubaix, et Philomène Pottier, 25 ans, sans profession, à Croix. — Gustave Cuvelier, 27 ans, cantonnier, à Lille, et Philomène Golbry, 20 ans, peigneur, à Croix. — Auguste Flipo, 21 ans, employé, à Estaires, et Celine Leduc, 22 ans, sans profession, à Croix. — *Déclarations décès du 25 juin au 1er juillet.* — Julien Marvint, 1 an 9 mois, rue de la Fonderie — Kléber Hombié, 9 mois, rue du Tonkin.

WASQUEHAL. — *Déclarations de naissances du 2 au 25 juin.* — Marie Dekock, Triez. — Henri Declercq, pavé de Lille. — Lucien Tasnière, Triez. — Henri Pollet, Bourg. — Valencia Bernard, Bourg. — Albert Wattez, Bourg. — *Publications de mariages.* — Joseph Bergé, 23 ans, ferblantier, à Wasquehal, et Julie Poulain, 21 ans, à Roubaix. — Jules Demètre, 20 ans, journalier, et Marie Mahieu, 26 ans, journalier, à Wasquehal. — Ferdinand Sadanne, 35 ans, cabaretier, à Wasquehal, et Marie Vangasbecq, 28 ans, servante à Anseneul. — *Mariages.* — Eugène Billot, 22 ans, teinturier, domicilié de fait à Wasquehal et de droit à Lille, et Marie Bernard, 21 ans, piqurière, domicilié à Wasquehal. — Victor Lebrun, 25 ans, cultivateur à Tielon, et Edouarine Bronchard, 17 ans, sans profession, à Wasquehal. — *Déclarations de décès du 2 au 25 juin.* — Albert Wattez, 4 ans, Plomeux. — Joséphine Castelain, 68 ans, ménagère, Planche au Riez. — Germaine Knockaert, 1 mois, Bourg. — Laurence Bastoux, 14 mois, pavé de Lille. — Moulard, présenté sans vie. — Edonard Dubar, 20 mois, Haut-Vinage.

LUINGNE — *Déclaration de décès du 8 au 30 juin.* — René Verhaeke. — Emile Desmet. — Hélène Courcelles. — Henri Van Imaes. — Ernest Stelandre. — *Mariages.* — Théophile Duberne, 30 ans, à Herseaux, et Clémence Bonte, 22 ans. — *Déclarations de décès.* — Albéric Delobelle, 1 mois. — Anna Vanneste, 63 ans. — Georges Debusschère, 2 mois. — Joseph Lerycke, 2 ans 10 mois.

FLERS-LILLE. — *Déclarations de naissances du 15 au 30 juin.* — Gaston Tayels, au Bourg. — *Déclarations de décès.* — Marie Boucher, 73 ans, à la Place. — Louis Dujardin, 26 ans, à la Cousinerie. — Carlos, 78 ans, à Tire-Locques. — Louis Toulemonde, 6 mois, à la Place. — Henri François, 8 mois, au Breucq. — Célestin Dubus, 60 ans, à Epinoy. — Victor Queniez, 3 ans, au Breucq.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille BROYART-GRIMONPREZ qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Emilie GRIMONPREZ, veuve de Monsieur Louis BROYART, décédée subitement à Roubaix, le 1er juillet 1888, dans sa 76e année, administrée du Sacrement de l'Extrême Onction, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 5 juillet, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mercredi 4, à 6 heures 1\|2. — L'assemblée à la maison mortuaire, Hospice civil de Roubaix.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur l'abbé CROMBÉ, chanoine honoraire de Cambrai, missionnaire apostolique, supérieur de la Maison Saint-Charles, chevalier de l'ordre du Saint Sépulcre, décédé à Cambrai, administré des Sacrements, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu. Les funérailles auront lieu mercredi 4 juillet, en l'église Métropolitaine de Cambrai, à 11 heures du matin 173 5d

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Croix, le mercredi 4 juillet 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Joseph BONTE, époux de Dame Augustine MAZURELLE, décédé à Croix, le 30 mai 1888, à l'âge de 77 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

3 JUILLET 1866

SADOWA

La Bohême se termine au nord par un angle très ouvert, dont la face occidentale s'appuie à la Saxe, et la face orientale à la Silésie, qui en sont séparées par des montagnes. C'est par ces deux faces, et en des points assez rapprochés du sommet de l'angle, que trois armées prussiennes avaient pénétré en Bohême les deux premières, l'armée de l'Elbe sous Herwarth, et celle du centre sous Frédéric Charles, par la Saxe; la troisième, sous le Prince Royal par la Silésie ; elles comptaient 254,000 hommes et 900 canons.

Elles avaient suivi une direction convergente pour se réunir vers le point que Benedek occupait dans l'intérieur de l'intérieur de l'angle avec 260,000 Autrichiens, sur les deux bords de l'Elbe qui, prenant sa source vers le sommet de cet angle, comme ce par courir vers le sud jusqu'au delà de Kœniggrätz avant d'obliquer vers l'ouest pour remonter ensuite à travers la Saxe.

Benedek avait eu l'occasion d'écraser en détail l'armée du Prince Royal obligée de déboucher sur trois points séparés par les défilés des montagnes de Silésie, il n'en avait point profité, et le 12 juillet, il se trouvait sur la rive droite de l'Elbe, à quelques lieues au nord-ouest de Kœniggratz, menacé à l'ouest par l'armée de Herwarth, au nord-ouest par celle de Frédéric Charles, mais couvert contre elle par la Bistvitz qui passe à Sadowa, et ayant dans le nord-est l'armée du Prince Royal, mais encore assez éloignée sur l'autre rive de l'Elbe. Ne redoutant de ce côté qu'une forte démonstration, il avait tourné son principal effort vers les deux autres armées, ne gardant qu'imparfaitement sa droite.

Maître des hauteurs de Chlum qui étaient le centre *de sa position, il les avait garnies de retranchements* et de formidables batteries qui balayaient la route de Sadowa, et se portant en avant, les avait laissées derrière lui sans les faire garder et sans même y placer des vigies qui, du haut du clocher, eussent pu aisément signaler tout mouvement menaçant sur sa droite.

Le 3 juillet dès le matin, il fut attaqué par l'armée Herwarth sur sa gauche, et en face par Frédéric-Charles, vers Sadowa : jusqu'à deux heures de l'après-midi les Autrichiens résistèrent avec un succès qui leur présageait la victoire ; mais en ce moment arrivait sur leur droite l'armée du Prince Royal qui venait de passer l'Elbe, et qui se montrait sur plusieurs points, du nord au nord-est : pour lui faire tête, Benedek dut diriger vers l'Elbe deux des corps qui masquaient *Chlum: juste au moment où ils opéraient* leur mouvement, Hiller apparaissant avec la garde prussienne : trouvant un vide devant lui, il s'y jeta, *arriva presque sans coup férir sur les hauteurs* de Chlum, et se trouvant ainsi placé sur les derrières de Benedek n'eut pour le mitrailler qu'à mettre le feu aux canons que les Autrichiens avaient installés ; Benedek surpris se retourna, et fit d'incroyables efforts pour reprendre Chlum, il échoua contre ses propres retranchements, Hiller s'y fit tuer, mais les gardes.

Dès lors la bataille était perdue, l'armée du Prince Royal surgissait de toutes parts, et les Autrichiens durent rentrer en désordre à Kœniggratz.

A neuf heures du soir, le feu avait cessé ; les Prussiens avaient perdu 10,000 hommes sur 221,000 combattants ; les Autrichiens, sur 206,000 avaient 5,000 morts, 14,000 blessés et 20,000 prisonniers. Le fusil à aiguille avait produit son effet : partout où on avait combattu sans abri, on comptait cinq cadavres d'Autrichiens pour un Prussien.

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE de TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
Spécialement :
VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers
Terrassements pour nivellements avec grand matériel
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie
Réparations. Grande célérité

LE VÉRITABLE
Goudron GUYOT
EST PRÉPARÉ PAR LA *Maison L. Frere*
19, Rue Jacob, PARIS

Le **Goudron Guyot** rafraîchit et purifie le sang, et fortifie les estomacs délicats. Expérimenté avec succès dans les Hôpitaux de France, Belgique, Amérique, contre les affections de la **Poitrine**, de la **Gorge** et de la **Vessie**. C'est la meilleure boisson en temps de chaleur et d'épidémie.

« *Il suffira aux Médecins de tous les pays de voir votre produit pour en apprécier tout de suite toute l'importance et les services qu'il est appelé à rendre. Cette préparation sera bientôt, je l'espère, universellement adoptée.* » Professeur BAZIN, Médecin de l'Hôpital Saint-Louis.

REFUSER, comme Contrefaçon, tout Goudron Guyot ne portant pas l'adresse, Maison L. FRERE, 19, rue Jacob, Paris, où depuis plus de vingt ans, la fabrication du Goudron Guyot a été transférée.
PRIX DU FLACON : 2 FR.
17194

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing
Mercerie, Lingerie, Chapellerie et divers

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR MERCERIE, LINGERIE, CHAPELLERIE, ETC. 3

FABRIQUE DE VITRAUX. — **Robert et Jardez**, boulevard de Cambrai, 12, précédemment rue Sébastopol. 537

FOURNIER-CHIEUS, mercerie en gros, 6, rue Nain, Roubaix. — *Articles de Paris et de Saint Claude, articles de bureaux et de fumeurs.* Bijouterie, brosserie, cirages et encres, cotons et laines à tricoter, corsets, coutellerie, cravates, éponges et peaux de chamois, foulards, jerseys, parfumerie, passementerie, rubans de soie.

Paul Honoré, rue des Fabricants, 28. Glaces pour devantures de magasins. Miroiterie en gros. Encadrements. Entreprise de travaux de peinture et vitrerie. — ASSURANCE contre le bris des glaces. 536

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve 17